

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT

Le dix-sept juillet à dix-neuf heures trente minutes

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des actes, sous la présidence de Monsieur Stéphane GARCIA, Maire.

**Présents :** BESTAZZONI Rodolphe, BRUN Stéphane, PORTIER Jacqueline - Adjoints  
BELLEUT Jean-Jacques, NEMOZ Michel, PABIOT Virginie, POIRAUD Séverine,  
ROULET Delphine, THEURIER Norbert

**Excusés :** CHEVALIER Alexandra  
GAUGRY Stéphane – Pouvoir M. Jean-Jacques BELLEUT  
ROUSSEAU Sandrine – Pouvoir Mme Séverine POIRAUD

**Absent :** LOISEAU Rémi

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline PORTIER

- Monsieur le Maire revient sur le compte-rendu de la dernière réunion de conseil du 30 mai.  
Aucune personne ne manifestant d'objection, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 21 /2018 : Création d'un poste d'Adjoint technique 8h par semaine – Aide à la cantine

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que le bon fonctionnement des services municipaux et notamment le service de cantine implique le recrutement d'un agent contractuel, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint Technique à compter du 3 septembre 2018 à raison de 8/35<sup>ème</sup> hors vacances scolaires, soit une durée de travail totale de 36 semaines année.

L'Agent sera rémunéré à l'indice brut 347, majoré 325

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 22/2018: Création d'un poste d'Adjoint technique 17 h par semaine - Cuisinier

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que le bon fonctionnement des services municipaux et notamment le service de cantine implique le recrutement d'un agent contractuel, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint Technique à compter du 30 août 2018 à raison de 17/35<sup>ème</sup> hors vacances scolaires, soit une durée de travail totale de 36 semaines année.

L'Agent sera rémunéré à l'indice brut 347, majoré 325

VOTE A L'UNANIMITE

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 23./2018 : Avenant n°1 au marché M17.13317 Lot n°14 Entreprise CEGELEC BERRY

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'adresser à l'Entreprise CEGELEC BERRY l'avenant n° 1 ayant pour objet :

- Plus-value pour le remplacement du modèle de 22 luminaires LED encastrés pour la somme de **2 717.88€ HT**. Ce qui portera le montant du marché à 83 975.40€HT

Après lecture du document, le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour adresser cet avenant n°1 à l'Entreprise CEGELEC BERRY.

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 24/2018 : Avenant n°1 au marché M17.13313 Lot n°10 Entreprise SOGEB MAZET

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'adresser à l'Entreprise SOGEB MAZET l'avenant n° 1 ayant pour objet :

- Pose d'un revêtement textile type VESCOM CLARK y compris préparation des supports existants, en remplacement d'une finition acrylique pour la somme de **1 257.30€ HT**. Ce qui portera le montant du marché à 12 057.30€HT

Après lecture du document, le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour adresser cet avenant n°1 à l'Entreprise SOGEB MAZET.

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 25/2018: Avenant n°1 au marché M17.13314 Lot n°11 Entreprise BENARD

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'adresser à l'Entreprise BENARD l'avenant n° 1 ayant pour objet :

- Fournitures et pose d'une cellule de refroidissement 5 niveaux TECHNOMAC pour la somme de **2 497.00€ HT**. Ce qui portera le montant du marché à 27 697.00€HT

Après lecture du document, le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour adresser cet avenant n°1 à l'Entreprise BENARD.

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 26/2018 : Avenant n°1 au marché M17.13305 Lot n°02 Entreprise BERRY TP

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'adresser à l'Entreprise BERRY TP l'avenant n° 1 ayant pour objet :

- Modification et adaptation du réseau drainant en périphérie du bâtiment et reprise du réseau d'eau pluviale. suite aux

- Modification et adaptation du réseau drainant en périphérie du bâtiment et reprise du réseau d'eau pluviale, suite aux effets de remontée de nappe pour la somme de **2 910.00€ HT**. Ce qui portera le montant du marché à

48 810.00€HT

Après lecture du document, le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour adresser cet avenant n°1 à l'Entreprise BERRY TP.

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 27/2018: Avenant n°1 au marché M17.13307 Lot n°04 Entreprise ELVIN

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'adresser à l'Entreprise ELVIN l'avenant n° 1 ayant pour objet :

- Réfection de gouttières et reprise du rang d'égout en ardoise pour la somme de **3 707.92€ HT**. Ce qui portera le montant du marché à **29 768.23€HT**

Après lecture du document, le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour adresser cet avenant n°1 à l'Entreprise ELVIN.

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 28/2018 : Avenant n°1 au marché M17.13306 Lot n°03 Entreprise AYDER

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'adresser à l'Entreprise AYDER l'avenant n° 1 ayant pour objet :

- Déplacement de la porte de la cuisine desservant le bar, reprise des jambages pour pose de la menuiserie bois, pour la somme de **1 250€ HT**.
- Reprise des fouilles lors de la remontée de nappe d'eau : PM
- Surconsommation de béton pour la réalisation des reprises en sous-œuvre suivant avis du bureau de contrôle suite au phénomène de remontée de nappe (14 m3 de surconsommation) pour la somme de **2 750.00€HT**.

soit une plus –value de **4 000€ HT**, ce qui portera le montant du marché à **121 000€HT**.  
Après lecture du document, le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour adresser cet avenant n°1 à l'Entreprise AYDER.

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 29/2018: Rectification du Compte Administratif 2017

Après vérification du Compte Administratif 2017 par les services de la Préfecture, il s'avère que le report des dépenses d'investissement 2016 n'apparaît pas sur le document papier, ce qui est sans conséquence budgétaire.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'intégrer au Compte Administratif 2017, à l'article D001 la somme de **26 052.73€**

VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 30/2018 : Participation à l'opération "Jeux d'été en Berry" à Plaimpied-

DELIBERATION 30/2018 : Participation à l'opération "Jeux d'été en Berry" à Plaimpied-Givaudins

Monsieur le Maire présente le dossier « Jeux d'été en Berry » à Plaimpied-Givaudins ». L'opération est ouverte du 20 au 24 août aux enfants de 12 à 17 ans sur la commune de Plaimpied-Givaudins et proposée aux communes du canton de Trouy. Une participation financière de 1 100€ sera demandée à la commune organisatrice, cette somme sera répartie au prorata du **nombre d'enfants inscrits** dans chaque commune. Une participation financière de 20 € est demandée aux familles des enfants inscrits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, cette proposition et charge Monsieur **le Maire de signer la convention avec la commune de Plaimpied-Givaudins pour l'année 2018.** VOTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION 31/2018 : Démission d'une Conseillère Municipale

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de la démission de Madame Alexandra CHEVALIER Conseillère Municipale, à compter du 16 juillet 2018.

Le Conseil Municipal en prend note.

Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire remercie les bénévoles et l'ensemble des conseillers qui ont pu se libérer pour la préparation du 13 juillet.
- Monsieur le Maire donne lecture du bilan des prises de nuisibles sur l'année écoulée de Monsieur PETIT Michel, piégeur de la commune.
- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des travaux de la Route du Coulis et indique qu'ils devraient se terminer à la fin du mois.  
Monsieur BESTAZZONI précise que la collecte des ordures ménagères sera assurée normalement.

- Travaux place de l'Eglise : Monsieur le Maire précise à l'assemblée que les travaux ont bien été prévus au budget de cette année.
- Monsieur le Maire, suivi de M. BRUN donnent quelques précisions sur la pose des compteurs Linky.  
Si le compteur est à l'extérieur du domicile, il sera changé, s'il est à l'intérieur c'est selon la volonté du client mais le compteur ne lui appartient pas.

- Canal de Berry : pour le faucardage du Canal, monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas lieu de prévoir une telle opération car les algues ne sont qu'en surface. Le plus urgent est le colmatage les brèches, le nettoyage s'effectuera quand nous aurons la garantie qu'il reste en eau tout l'été.

Embâcle sur l'Auron : Le SIAB3A sera contacté pour finaliser le travail effectué dernièrement.

Compte rendu affiché le 23 juillet et rendu exécutoire.

Le Secrétaire,

Le Maire,

